

**AFREWATCH appelle les autorités nationales et provinciales du Lualaba à faire cesser des menaces d'arrestation contre les membres du bloc Manomapia dans la commune de Fungurume et à faire respecter la réglementation en matière d'indemnisation, délocalisation et réinstallation**

L'Observatoire Africain des Ressources naturelles, AFREWATCH, une Organisation de promotion et défense des droits humains œuvrant dans le secteur des ressources naturelles, dénonce fermement les arrestations et menaces injustifiées de la part des responsables de la Commission de délocalisation à l'encontre des membres des communautés du bloc Manomapia qui réclament légitimement une augmentation de leur indemnité de délocalisation. AFREWATCH condamne également toute manœuvre tendant à délocaliser la communauté du bloc Manomapia sans réinstallation et indemnisation justes et équitables. AFREWATCH exige la cessation immédiate de toutes ces menaces et sollicite vivement l'implication du gouvernement et de l'assemblée provinciale du Lualaba pour suspendre ce processus et veiller à ce que la société TFM respecte les normes de délocalisation, indemnisation et réinstallation de cette communauté.

En effet, c'est à travers plusieurs plaintes des membres de la communauté du Bloc Manomapia, que AFREWATCH a récemment appris avec indignation que la société Tenke Fungurume Mining (TFM) aurait débuté le paiement des sommes modiques d'argent et sous évaluées aux communautés du bloc Manomapia dans le cadre du processus de délocalisation initié à la suite de la pollution de son usine 30K. Les membres de cette communauté protestent contre les faibles montants proposés qui ne correspondent pas aux valeurs réelles de leurs maisons et qui ne tiennent pas compte de la conjoncture économique de la région. Par exemple, une maison de 4 pièces avec véranda et construite en matériaux durables a été évaluée à seulement 5500 dollars américains, prenant en compte les coûts de déménagement et de démolition en plus de la valeur de la maison elle-même. Qu'advient-il des maisons construites en matériaux non-durables et de moins de pièces que celle-ci ?

De plus, selon des sources concordantes, outre des menaces et intimidations d'arrestation, trois membres de cette communauté, à savoir messieurs TSHIGANGU SHABADE, BANGA Gustave et KAHOZI MWENDA MBALI ont été arrêtés le jeudi, 2 janvier 2025 par les éléments de la police en tenue civile non autrement identifiés pour avoir, soi-disant, incité les habitants à refuser des sommes d'argent proposées par TFM. Ils ont été acheminés et gardés au cachot de la Police territoriale de Fungurume avant d'être libérés l'un le vendredi et les deux autres le lundi 6 janvier 2025.

Par ailleurs, selon les membres de cette communauté, la société TFM et la Commission de délocalisation, présidée par le Ministre provincial des Affaires foncières, pêche et élevage et

---

*COORDONNEES DE CONTACT*

Adresses Bureau : 29, Avenue Nyangwe, Quartier Golf Lido, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC : +243 81 85 77 577 : +243 82 230 48 00

Numéro impôt : A1914339H

[www.afrewatch.org](http://www.afrewatch.org) : [info@afrewatch.org](mailto:info@afrewatch.org)

développement rural, Monsieur KALENGA MUPATAY Jean-Pierre, se seraient convenu qu'il n'y aura pas de réinstallation des communautés. AFREWATCH constate que la Commission est en voie de faire de l'indemnisation sans réinstallation un principe dans le Lualaba.

Au lieu de faire respecter l'annexe XVIII du règlement minier qui interdisent des compensations monétaires pour les logements, la Commission serait en connivence avec les entreprises pour leur éviter le coût réel de l'indemnisation, de délocalisation et réinstallation. Ladite Commission avait procédé de la même manière pour le village Kabombwa en 2023 où les communautés avaient reçu des sommes insignifiantes.

AFREWATCH note que cette pratique rétrograde de la Commission Provinciale du Lualaba de délocalisation, aggrave la pauvreté, au lieu de contribuer à l'amélioration du bien-être social des communautés.

L'organisation invite le Ministre National des Mines à travers ses services techniques, de veiller à ce que TFM pour le cas de Manomapia et les autres entreprises se conforment au Code, règlement minier et leurs annexes en matière de délocalisation. Aussi d'instruire à la Commission Provinciale que non seulement le Code Minier ne lui reconnaît aucune compétence, mais aussi d'arrêter toute pratique rétrograde qui consiste à remettre des sommes insignifiantes aux communautés sans réinstallation.

**AFREWATCH**

---

*COORDONNEES DE CONTACT*

Adresses Bureau : 29, Avenue Nyangwe, Quartier Golf Lido, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC : +243 81 85 77 577 : +243 82 230 48 00

Numéro impôt : A1914339H

[www.afrewatch.org](http://www.afrewatch.org) : [info@afrewatch.org](mailto:info@afrewatch.org)